

Compte rendu conseil municipal du 20 décembre 2017

Suspension de séance de 20 h 30 à 20 h 45.

En préambule du conseil, M. le maire indique que le référent infrastructures de la Gendarmerie nationale qui suivait le dossier de construction de la nouvelle caserne quitte son poste. M. le maire indique qu'il fera un courrier aux services infrastructures de la gendarmerie concernant l'obligation d'appliquer les nouvelles normes de sécurité, compte tenu du fait que les équipements demandés n'ont pas de certification actuellement.

M. le maire propose une visite de l'église et une visite des travaux du SIVY sur les communes de Gron et Avord en début d'année prochaine.

Reprise du conseil municipal à 20 h 45

Convention travaux route de Gron

M. le maire informe le conseil qu'il convient de prendre une délibération concernant le partage des coûts des travaux route de Gron entre la commune et le conseil départemental.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Contrat de territoire 2017/2020 avec le conseil départemental.

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat de territoire a été signé entre la CdC La Septaine et le Conseil départemental. Il liste les travaux concernés sur les communes de BAUGY et AVORD ainsi que la CdC.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Ouverture de la pêche et tarifs

M. le maire propose d'ouvrir la pêche dans les grands fossés du 1er janvier au 31 décembre 2018. Il informe que la pêche au brochet est interdite du 29 janvier au 30 avril.

Les tarifs restent inchangés et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'un adulte.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Convention fourrière

M. le maire présente les deux contrats de SBPA et de SPA.

Le conseil retient à l'unanimité la proposition de la société SBPA pour un montant de 603,60 €.

Embauche contractuel

M. le maire propose au conseil d'ouvrir un poste d'agent contractuel pour gérer les places du marché hebdomadaire, les foires et les droits de place pour les marchands ambulants.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Ouverture d'une régie pour le marché hebdomadaire, foires et droits de place.

M. le maire propose d'ouvrir une régie pour la gestion du marché à compter du 1er janvier 2018.

Le conseil approuve les modalités de déclaration de la régie.

Tarifs du marché

M. le maire propose deux tarifs : un tarif abonnement et un tarif au mètre linéaire.

Il propose d'appliquer une baisse de 20% sur le mètre linéaire et de 40% sur l'abonnement.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Création d'un code service pour le loyer de la station de lavage

M. le Maire propose de créer un code service auprès de la trésorerie pour éviter d'avoir un autre budget annexe.

Indemnité de conseil du receveur

M. le maire présente le montant des indemnités de l'ancien receveur d'un montant de 291,78 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

Forage de la Pénitence

M. le maire indique qu'il a consulté le service juridique du Conseil départemental et que la commune n'a pas d'obligation de desservir cette propriété. Il propose au conseil de participer à la dépense des propriétaires. Les conseillers approuvent sous réserve de présentation de l'acte de vente, M. le Maire reprendra contact avec les propriétaires.

Décision modificative

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une décision modificative pour l'achat d'un logiciel PACS pour un montant de 500 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

ATAC

M. le Maire informe le conseil que le magasin ATAC a demandé l'ouverture de 4 dimanches, toute la journée, en 2018 : le 23 et le 30 décembre ainsi que 2 dimanches volants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Coupe de bois

M. le maire indique que la société SAS TPN viendra couper du bois sur la parcelle située entre la RD12 et le chemin des Peupliers pour un volume de 818 m³, valeur estimée 15 108 €.

M. le Maire indique qu'il faudra relancer M. ROGER Rodolphe pour la coupe des peupliers route de la garenne.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Gratuité de la salle des fêtes

M. le maire propose la gratuité de la salle des fêtes pour une association de Baugy qui n'a pas fait de bénéfice lors d'une manifestation.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Retrait et établissement d'une nouvelle délibération pour le terrain de la gendarmerie

M. le maire indique qu'il convient de retirer la délibération concernant l'achat du terrain de la gendarmerie et d'en reprendre une qui tiendra compte de l'estimation des domaines pour le terrain viabilisé pour un montant de 200 000 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses

M. le maire informe le conseil que le nouveau référent gendarmerie sur la commune est Mme ESTHER Emmanuelle.

M. le maire indique que la CdC se prononcera prochainement sur les nouveaux rythmes scolaires.

M. le maire donne lecture d'un courrier du comité départemental de développement du sport en milieu rural qui informe la commune de la non reconduction de l'été sportif compte tenu du désengagement du conseil départemental.

M. le maire informe le conseil que la chaîne M6 est à la recherche de propriétés atypiques sur le secteur.

M. le Maire informe le conseil qu'une étude a été faite par un courtier en téléphonie pour optimiser le service téléphone à la mairie.

M. le maire informe le conseil que l'agent du Patrimoine sera mis à disposition de la CdC pour un temps de 29/35^{ème} et restera à la disposition de la commune durant 2 h.

Monsieur le maire lève la séance à 23h.

